

surintendant et de ses agens n'ayant fait qu'augmenter, il avait cru de son devoir d'avoir avec lui le moins de relations possibles. Quant au désir que Fouquet témoignait de bien vivre ensemble, cela serait très facile, car, disait Colbert, "ou bien il changera de conduite, ou votre éminence agréera celle qu'il tient, et l'excusera sur la disposition présente des affaires, ou enfin elle trouvera que ses bonnes qualités doivent l'emporter sur ses mauvaises ; et, dans tous les cas, je n'aurai aucune peine à me conformer aux intentions de votre éminence, lui pouvant protester devant Dieu qu'elles ont été et seront toujours les règles des mouvemens de mon esprit."

Fidèle aux recommandations du cardinal, Colbert alla voir le surintendant dès que celui-ci fut de retour à Paris, et il se fit entre eux une apparence de réconciliation ; mais les intérêts étaient dorénavant trop distincts pour que cette paix fût sérieuse. Colbert ne modifia pas ses sentimens sur les opérations de Fouquet. Quant à ce dernier, il conserva toutes ses craintes, tous ses soupçons sur les dispositions du cardinal, et ces craintes lui firent de nouveau mettre la main à un projet de révolte qu'il avait ébauché en 1657, et dont le manuscrit fut trouvé plus tard dans ses papiers.

Telle était la position du surintendant en 1659. Deux ans après, au mois de mars 1661, le cardinal Mazarin mourut. On sait comment il recommanda Colbert au roi. "Sire, je vous dois tout, dit-il à Louis XIV, mais je crois m'acquitter en quelque sorte avec votre majesté en lui donnant Colbert." Le cardinal ne pouvait rendre à la France un plus grand service, ni porter à Fouquet, sans le nommer, un coup plus terrible. Cependant le poste de premier ministre était vacant, et la vanité, la présomption du surintendant étaient telles qu'il ne crut pas que le roi pût jeter les yeux sur un autre que lui. Jusqu'au jour même de la mort du cardinal, et par déférence pour lui, Louis XIV lui avait laissé tout le soin du gouvernement. L'étonnement fut général lorsque, au premier conseil qui suivit la mort de Mazarin, il prévint ses ministres qu'à l'avenir ils eussent à lui parler directement de toutes les affaires, ses intentions étant qu'il ne fût donné aucune signature, aucun ordre, aucun passe-port sans son commandement. On espérait, il est vrai, que ce beau zèle ne durerait pas, et que le roi retournerait bientôt aux chasses, aux ballets, aux plaisirs. Telle était surtout l'opinion et l'espérance de Fouquet. Depuis la mort du cardinal, Fouquet se croyait plus en faveur qu'il n'était. Vainement ses amis l'engageaient-ils à se défier des apparences, et surtout à ne rien déguiser au roi de la véritable situation des finances. Il avait cru se mettre en règle en priant un jour le roi de lui pardonner ce qui avait pu se faire d'irrégulier dans le passé à cause de la difficulté des temps, et le roi lui avait en effet répondu qu'il lui pardonnait. C'était une occasion admirablement propre pour se conformer dorénavant aux règles de la comptabilité imposées par l'organisation des finances, et qui avaient été abandonnées depuis longtemps ; mais il lui eût fallu pour cela modérer sa dépense, et supprimer les pensions qu'il faisait à tous les courtisans de sa prospérité. Fouquet n'en eut sans doute pas la force. Sans tenir aucun compte des avis que Pellison, Gourville et d'autres amis lui donnaient sur les menées de Colbert et de M<sup>me</sup>. de Chevreuse, qui avait détaché la reine-mère de son parti, il persista à fournir des états dont Colbert, nommé intendant des finances depuis la mort de Mazarin, démontrait chaque jour la fausseté au roi. En même temps, le roi, désirant pousser jusqu'à ses plus extrêmes limites l'expérience qu'il avait

commencée, le recevait toutes les fois qu'il le désirait, et lui témoignait une bienveillance marquée. Ainsi, pendant que quelques uns, les mieux avisés, mais le plus petit nombre, ne doutaient pas de l'imminence de sa chute, d'autres le croyaient destiné à hériter de la faveur et de la toute puissance du cardinal. Naturellement, Fouquet ajoutait foi aux pronostics de ces derniers, et déjà ses collègues remarquaient un changement insupportable dans son humeur. D'un autre côté, tout le monde se plaignait des airs de plus en plus altiers et hautains, des manières orgueilleuses de sa femme. Sa mère seule avait la réputation d'une bonne et sainte femme, et l'on racontait qu'elle gémissait de ses dissipations au point de souhaiter un terme à la faveur dont il jouissait. On a vu plus haut qu'il était en même temps surintendant des finances et procureur général du parlement de Paris. Cette dernière charge, la plus considérable du royaume après celle de premier président, lui donnait une consistance immense auprès de sa compagnie, de tout temps fort jalouse, comme on sait, des immunités accordées à ses membres, et, en cas de procès, ne le rendait justiciable que d'elle seule, ce qui présageait un acquittement inévitable. Comment éviter un pareil résultat ? Il paraît que, dans cette occasion, Colbert prêta les mains à une intrigue où l'on regrette beaucoup, pour l'honneur de son caractère, qu'il se soit trouvé mêlé. Le roi avait déclaré qu'il ne nommerait jamais chevalier de ses ordres un homme, quelque notable qu'il fût, s'il était ou *de robe* ou *de plume*, c'est-à-dire magistrat ou financier. Colbert persuada, dit-on, à Fouquet que l'intention du roi était de le nommer chevalier de ses ordres, mais que la charge de procureur général dont il était investi mettait un obstacle invincible à ce dessein. Entraîné comme toujours, par sa vanité, Fouquet vendit sa charge 1,400,000 livres à M. de Harlay, et, sur une nouvelle insinuation de Colbert, offrit généreusement de faire déposer dans la citadelle de Vincennes, à la disposition du roi, qui avait paru le désirer, un million que M. de Harlay lui donnait comptant. Une fois ces précautions prises, le roi, fatigué de la comédie que Fouquet le forçait de jouer depuis quatre mois, eut hâte d'en finir, et sans la reine-mère il l'eût fait arrêter à Vaux même. Heureusement l'avis d'Anne d'Autriche prévalut, et Louis XIV n'eut pas plus tard à se reprocher cette déloyauté. D'ailleurs, il fut décidé, au retour de Vaux, qu'on retarderait l'affaire le moins possible. Le roi organisa donc pour les premiers jours du mois suivant, à l'occasion de la tenue des Etats de Bretagne, un voyage à Nantes dont le surintendant devait faire partie. Toutes les dispositions nécessaires furent mûries, combinées longtemps d'avance avec un soin minutieux, et l'on prit patience jusqu'au moment tout à la fois tant désiré et tant redouté.

En effet, la cour n'était pas sans inquiétude sur les résultats que pouvaient entraîner l'arrestation de Fouquet. On savait que, grâce aux pensions qu'il répandait de tous côtés, il avait de nombreuses créatures qu'on supposait dévouées à sa fortune. En outre, les troubles de la Fronde n'étaient pas déjà si anciens qu'on ne pût craindre d'en voir tenter un nouvel essai par un homme puissant, ayant à sa disposition, par sa famille, plusieurs places de guerre fort importantes, et possédant en propre un point très fortifié, Belle-Isle-sur-Mer, où l'on croyait qu'il avait fait cacher des trésors considérables, à l'aide desquels, favorisé par sa position au milieu de deux provinces très surchargées d'impôts et mécontentes, la Normandie et la Bretagne, il lui serait facile de fomenter une guerre civile. Enfin, le nouveau gouvernement